

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



IC/152383

DECISION N° D2024-117-SEDIF

Portant souscription d'une ligne de trésorerie de 15 000 000 d'euros auprès du Crédit-Agricole d'Île-de-France pour l'exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants et L. 5211-2, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Comité n° C2024-21 du 20 juin 2024 donnant au Président délégation pour certaines affaires et fixant le plafond pour la réalisation de lignes de trésorerie à 25 000 000 d'Euros par an,

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels éventuels de trésorerie du SEDIF pour l'année 2025, par l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire,

Considérant qu'au terme de la consultation du 15 octobre 2024 menée auprès de sept établissements bancaires et l'analyse des offres en résultant, l'offre du Crédit Agricole d'Île-de-France pour la mise en place d'une ligne de trésorerie sur 12 mois de 15 000 000 d'Euros est la mieux placée,

Vu le budget du SEDIF,

Le Président,

Article 1 décide de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Île-de-France, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du SEDIF au titre de l'exercice 2025, d'un montant de 15 000 000 d'Euros, présentant les caractéristiques financières suivantes :

Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages.
Montant	15 000 000 d'Euros.
Durée	12 mois.
Taux d'intérêt	Taux variable [(Index, au choix à chaque tirage entre EURIBOR 1 mois ou EURIBOR 3 mois) + marge de 0,32% l'an]. En présence d'un index négatif, l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro. Préfixé (J-2 ouvrés).
Base de calcul des intérêts	Exact / 360 jours.
Modalités de remboursement	Intérêts payables mensuellement ou trimestriellement (en fonction du choix de l'Index lors du tirage) ; remboursement du capital à tout moment et au plus tard le dernier Jour Ouvré de la période de douze (12) mois à compter de la date de signature du Contrat.
Date d'effet du contrat	Au 2 janvier 2025.
Commission de montage	0,07 % du montant de la ligne de trésorerie, soit 10 500 Euros.
Garantie	Néant.
Commission de non utilisation (CNU)	Néant.
Frais de virement	Néant.
Modalités d'utilisation	Avis de tirage adressé par e-mail 2 jours ouvrés avant 17h, avant mise à disposition des fonds. Mise à disposition par virement au Trésor Public. Avis de remboursement adressé par e-mail 2 jours ouvrés avant 17h avant la date souhaitée de remboursement.
Montant minimum par tirage	100 000 Euros.

Article 2 décide de signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie correspondant, proposé par le Crédit Agricole d'Île-de-France,

Article 3 décide de procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie du Crédit Agricole d'Île-de-France.

Certifiée exécutoire la présente décision
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **17 DEC. 2024**



Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe


S. CHICOISNE



Le Président



André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.